

Le règlement de la loi sur les aliments et drogues exige certains essais précliniques avant qu'un nouveau médicament soit approuvé et il exige que nos fonctionnaires en connaissent la composition. Le docteur Mirkovich a été informé de ces règlements et on lui a expliqué en détail les exigences à remplir avant de mettre à l'essai en clinique une nouvelle préparation. Ces nouveaux règlements visent à assurer que les enquêteurs cliniciens aient une connaissance de base du nouveau médicament avant de l'administrer aux malades. Ainsi, le clinicien peut juger de la valeur du médicament chez les humains.

Ces règlements donnent l'assurance à l'enquêteur clinicien et au patient que le médicament a été éprouvé avant d'être administré.

Bref, comme il s'agit d'une question importante et que nous nous préoccupons tous de trouver un remède au cancer, le ministère a cherché à se rendre utile, mais il n'est pas en mesure de faire les essais cliniques demandés par le docteur Mirkovich. J'espère que les organismes ayant les installations requises pourront parrainer ces essais importants.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

RECONNAISSANCE ÉVENTUELLE DE LA CHINE COMMUNISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre serait-il en mesure de faire rapport des entretiens qu'il aurait eus avec l'ambassadeur Arthur Goldberg? Y a-t-il eu entente avec les États-Unis sur la reconnaissance éventuelle de la Chine communiste, comme le laissait entendre l'interprétation que des journalistes objectifs ont donnée au discours que le premier ministre a prononcé aux États-Unis la semaine dernière?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, des entretiens se poursuivent avec l'ambassadeur Goldberg, sous l'égide de notre côté, du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'espère prendre part aux entretiens plus tard cet après-midi; le très honorable représentant voudrait peut-être attendre à demain pour une déclaration à ce sujet.

[L'hon. M. MacEachern.]

LA SITUATION AU VIETNAM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné les nouvelles d'aujourd'hui en provenance du Vietnam, le ministre ne pourrait-il faire connaître à la Chambre son opinion sur la situation embrouillée qui existe dans ce pays à l'heure actuelle?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je viens juste d'être prévenu de la question de mon honorable ami. Il comprendra j'en suis sûr qu'il serait impossible de rattacher les efforts déployés par ce pays, et ceux des membres de la Commission internationale de contrôle, aux événements qui se seraient produits au Vietnam du Sud ce matin. Je dois dire pourtant que la proposition canadienne continue de prévaloir. J'ai profité ce matin de la présence de monsieur l'ambassadeur Goldberg des États-Unis, pour aborder certains aspects de la question. Cette proposition, jointe aux autres initiatives du Canada, se rattachera à la situation existant au Vietnam, lors d'un règlement éventuel négocié.

LES ENTRETIENS SUR LA RHODÉSIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack McIntosh (Swift-Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre dirait-il à la Chambre si le gouvernement britannique l'a mis au courant, dernièrement, des négociations entre les représentants de la Rhodésie et les représentants du gouvernement britannique en vue de régler le différend entre les deux pays?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien a été prévenu des entretiens préliminaires qui se poursuivent à Londres. Il ne s'agit pas à proprement parler de négociations, mais d'une tentative en vue de découvrir, si possible, une base de négociations entre le gouvernement de la Grande-Bretagne et le régime illégal de M. Smith.

Nous avons également reçu un rapport de la dernière réunion du comité des sanctions. L'attitude adoptée par le gouvernement britannique et appuyée par le gouvernement canadien, relativement à la modération qui